



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 20/04/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 20 Avril à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 13/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : BISCHOFF Laurence, BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie, MM : CAHEN Yves, SIMONNET Rémy

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 22/04/2022
Et
Publication ou notification du :
22/04/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme PACTON Stéphanie

CC2022_05 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2022

Madame la Vice-Présidente **propose** que les subventions 2022 soient réparties de la façon suivante :

Libellé	Montant alloué en 2021	Montant proposé en 2022
CROIX ROUGE FRANCAISE	1 000,00 €	1 000,00 €
Soutien Facil - P.A.T (ex CLIC SOUTIEN)	800,00 €	800,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	900,00 €	900.00 €
SECOURS POPULAIRE	500,00 €	500.00 €
VYV (ex USSIF : aide à domicile)	400.00 €	400.00 €
FFDSB (Don du sang bénévole)	/	250.00 €
AFSEP (Sclérose en plaques)	250,00 €	/
ACCORDS	150,00 €	/

ELEN POIDATZ	/	150.00 €
TOTAL	4 000,00 €	4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **adopte** à l'unanimité les subventions pour 2022, telles qu'elles ont été indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 21/04/2022
Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

